

## L'enseignement du Théâtre au lycée Genevoix de Bressuire

---

Le Lycée Maurice Genevoix est le seul établissement des Deux-Sèvres à proposer aux élèves un enseignement de spécialité ainsi qu'un enseignement facultatif en théâtre.

Cet enseignement est ouvert dès la seconde à tous les élèves souhaitant découvrir un univers artistique avec toutes ses spécificités.

Le travail est mené par une équipe pédagogique constituée d'enseignants, en partenariat avec des professionnels du théâtre.

Les élèves reçoivent un enseignement à la fois pratique et théorique, assistent à de nombreux spectacles et rencontrent des équipes artistiques. Au terme de leurs trois années d'étude, ils deviennent ainsi des spectateurs avertis et critiques.

### Les enseignements proposés

*A compter de la rentrée 2010, une approche du théâtre est proposée aux élèves de Seconde sous 2 formes :*

---

- Un enseignement d'exploration intitulé "Création et activités artistiques – Arts du spectacle" à raison d'une 1h30 par semaine.
- Un enseignement facultatif "Arts-Théâtre" à raison de 3 heures hebdomadaires.

Ces deux enseignements peuvent être cumulés.

*Quel que soit le choix des élèves, 2 possibilités seront offertes en Première et en Terminale:*

---

- Le théâtre enseignement de spécialité à raison de 5 heures par semaine avec coefficient 6 au baccalauréat dans la série L (littéraire).
- Le théâtre option facultative pour les sections littéraire (L), scientifique (S), économique (ES) et technologique (STG, Sciences et technologies tertiaires) à raison de 3 heures hebdomadaires.

Les élèves passionnés peuvent éventuellement en section littéraire combiner le théâtre enseignement de spécialité et option facultative.

## Descriptif des activités

### *Classe de seconde*

---

- **L'enseignement d'exploration « Arts du spectacle »** propose un parcours de découverte placé au cœur des réalités du spectacle vivant.

Il s'articule autour d'un ou plusieurs projets annuels, incluant pratique artistique et fréquentation de spectacles.

La définition puis la réalisation de chaque projet s'appuie sur le croisement d'un ou plusieurs questionnements avec un ou plusieurs lieux de création et diffusion artistiques.

Les élèves pourront rencontrer les différents intervenants qui donnent vie à ces lieux et à ces moments de création. Ils découvriront ainsi les réalités du travail des artistes, mais également celles d'un éclairagiste, d'un maquilleur, d'un costumier, d'un régisseur, d'un technicien, etc.

Les questionnements seront aussi nourris par l'étude d'œuvres, en lien avec les spectacles choisis (2 environ dans l'année), et par quelques expériences de pratique artistique encadrées par des artistes.

Chaque projet mènera à une réalisation finale, point d'aboutissement de la réflexion menée (exemples : costumes ou maquettes de décors, conception d'une autre mise en scène pour un spectacle vu et analyse de ses effets, articles critiques...).

- **L'enseignement facultatif Théâtre** s'adresse en particulier aux élèves des collèges qui suivent des ateliers théâtre, mais pas exclusivement.

L'objectif de cet enseignement est d'initier les élèves à l'expression dramatique selon trois axes : pratique théâtrale sur le plateau, école du spectateur, composante culturelle et historique.

- La pratique est conduite par le professeur. Initiation au jeu théâtral : exercices de prise de confiance, travail sur l'espace, jeu (la voix, le regard, le corps et le mouvement, l'imaginaire et la pensée...), le texte. Dans le cadre de ce travail sont organisées également de nombreuses interventions d'artistes issus de différentes compagnies (travail sur l'improvisation, la danse, la marionnette, le masque, etc.).

- L'école du spectateur : aller au théâtre aussi souvent que possible pour le plaisir mais aussi pour développer son jugement, sa sensibilité, son esprit critique ; rencontrer des équipes artistiques (metteurs en scène, comédiens, scénographes...).

- La culture et la réflexion : initiation au langage théâtral et à l'analyse des spectacles, acquisitions de connaissances théoriques, historiques, culturelles.

**Quel que soit l'enseignement choisi en 2<sup>nde</sup> (d'exploration ou facultatif), voire s'ils n'ont pas suivi d'enseignement théâtral en 2<sup>nde</sup>, les élèves pourront choisir en 1<sup>ère</sup> l'un des deux parcours suivants s'ils ont acquis le niveau requis.**

### *Classe de première*

---

- **Un enseignement de spécialité** dans le cadre d'un baccalauréat Littéraire « Théâtre ».

L'horaire est porté à 5 heures hebdomadaires (3 heures de pratique, 2 heures de théorie). En fonction des places disponibles, des élèves n'ayant pas suivi les enseignements de 2<sup>nde</sup> pourront rejoindre la série L « Théâtre » après un entretien avec le professeur responsable qui évaluera leur motivation et appréciera leur parcours théâtral personnel.

- **L'option facultative** qui accueille tous les autres élèves.

Elle a pour objectifs la poursuite de la découverte du langage théâtral et l'acquisition d'une culture. Elle propose une initiation concrète à l'art du théâtre en confrontant les élèves aux problèmes de la réalisation d'un spectacle.

### *Classe de terminale*

---

- **L'enseignement de spécialité** comporte un fort coefficient (6) et un horaire de 5 h hebdomadaires.

Au baccalauréat, une épreuve écrite avec deux types de sujet permet d'apprécier les qualités d'analyse et de création des candidats.

- Le sujet de type 1 demande une réflexion sur des éléments de construction d'un spectacle théâtral à partir d'une œuvre ou de thèmes du programme.

- Le sujet de type 2 propose une réflexion sur des spectacles déjà construits et leur lecture.

L'épreuve écrite est affectée d'un coefficient 3 (durée : 3h30).

Une épreuve pratique affectée d'un coefficient 3 vient compléter l'évaluation en prenant en compte les compétences de jeu et les travaux et réflexions personnelles du candidat. Le candidat joue les scènes des œuvres travaillées dans l'année. Le jury peut éventuellement lui proposer une consigne de re-jeu. Cette épreuve est suivie d'un entretien qui porte sur la prestation scénique et prend appui sur le contenu du dossier. Le candidat doit, en effet, rédiger tout au long de l'année un carnet de bord rendant compte des différentes séances de pratique, de ses recherches personnelles, de ses créations de costumes, scénographies,... en lien avec le programme des œuvres de

l'année. Il doit aussi rédiger des analyses de spectacles vus. (Durée de l'épreuve : 30 minutes)

- Pour les candidats ayant suivi **l'option facultative** (3h/semaine)

Épreuve pratique : le candidat joue une scène de son choix. Le jury peut éventuellement lui demander de l'interpréter de nouveau avec une nouvelle consigne. Cette épreuve est suivie d'un entretien qui porte sur la prestation scénique et prend appui sur le contenu du dossier d'une quinzaine de pages dans lequel le candidat aura décrit d'abord son parcours et son expérience, puis présenté un thème de recherche personnelle. Le dossier est complété par le compte rendu critique de plusieurs spectacles vus au cours de l'année. (Durée de l'épreuve : 30 minutes) Seuls les points au-dessus de 10 sont comptabilisés (x 2 si 1<sup>ère</sup> option facultative).

### *Et après ? Quels débouchés ?*

Le baccalauréat de la série Littéraire « Arts » option Théâtre permet aux élèves intéressés de se diriger vers les filières de l'enseignement supérieur liées aux Arts du Spectacle (Université, Conservatoires, Ecoles spécialisées ...)

Mais ce baccalauréat ouvre également à divers types d'études supérieures en Lettres, Langues, Sciences Humaines, ...

Les bacheliers littéraires peuvent se présenter aux concours d'écoles spécialisées (commerce, art, paramédical, social...) ou préparer un diplôme professionnel : DUT, voire BTS – animation et gestion touristiques locales ; communication ; édition ; commerce international.

Avec un solide dossier scolaire, ils peuvent aussi suivre une classe préparatoire littéraire pour tenter d'intégrer une grande école.